

-Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2020 à 18 heures.

(Convocations envoyées le 29 mai 2020).

Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET ; Adjoints., Monsieur Jacky DUPLOUICH, Conseiller délégué, Madame Marie-Paule WILLEMS, Conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Chantal LECHOPIER, Odile POTARD, Saskia VAN LISHOUT, Conseillères municipales.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur Duplouich émet une remarque : Lors du dépouillement pour le vote des élections du Maire et des Adjoints, les noms des scrutateurs n'ont pas été mentionnés sur le compte-rendu Il s'agissait de Madame Saskia VAN LISHOUT et Monsieur Didier BAIGE.

Excepté cette remarque, le compte-rendu est approuvé par le Conseil.

Mesdames Odile POTARD, conseillère et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Approbation de l'ordre du jour : A l'unanimité des membres présents et représentés.

• Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le produit attendu de la fiscalité directe 2020 sera calculé en excluant le produit prévisionnel de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil, à 11 voix POUR décide de ne pas changer les taux.

Le taux des 2 taxes reste inchangé comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....13,62 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....39,39 %

• Délégations du conseil municipal accordées au Maire

Considérant qu'il convient de déléguer au Maire certaines compétences du conseil municipal pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de donner au Maire pour la durée de son mandat, toutes les délégations prévues dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire renonce aux délégations inscrites aux points 3 et 17.

• Election des membres de la commission d'appel d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que la commission d'appel d'offres à caractère permanent est composée comme suit :

Monsieur Philippe GUIBERT, Maire, Président de droit

3 délégués titulaires

- Didier BAIGE
- Jacky DUPLOUICH
- Vincent THIBAUD

3 délégués suppléants

- Odile POTARD
- Michel ROUSSEAU
- Saskia VAN LISHOUT

• Commission communale des impôts directs

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de fournir une liste de 24 contribuables au service des finances publiques, qui désignera parmi les noms proposés par la commune 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs.

La commune a reçu l'accord des contribuables au préalable et les personnes retenues seront informées par la mairie.

• **Mise en place des commissions municipales et désignation des représentants aux divers syndicats**

Commission des travaux :

Le Maire : Philippe GUIBERT

3 délégués titulaires : Olivier BLONDET - Jacky DUPLOUICH- Vincent THIBAUD

3 délégués suppléants : Didier BAIGE Michel ROUSSEAU- Chantal LECHOPIER

Commission tourisme - culturelle - associative - communication et réceptions

Le Maire : Philippe GUIBERT

Chantal LECHOPIER – Michel ROUSSEAU- Marie-Paule WILLEMS

Commission des finances :

Le Maire : Philippe GUIBERT

Olivier BLONDET- Michel ROUSSEAU-Vincent THIBAUD

Commission pour le projet « lieu de vie » :

Le Maire : Philippe GUIBERT

Adjoints : Michel ROUSSEAU-Vincent THIBAUD-Olivier BLONDET

Jacky DUPLOUICH-Chantal LECHOPIER-Odile POTARD-Saskia VAN LISHOUT-Marie-Paule WILLEMS

Commission Jeunesse-Affaires scolaires

Le Maire : Philippe GUIBERT

Chantal LECHOPIER - Saskia VAN LISHOUT-Marie-Paule WILLEMS

Délégués aux divers syndicats

Syndicat d'énergies Haute -Vienne :- Titulaire : Philippe GUIBERT- Suppléant : Jacky DUPLOUICH (la désignation des délégués fait l'objet d'une délibération)

Syndicat COUL-GART-EAU : - Titulaires : Didier BAIGE- Olivier BLONDET

Suppléants : Jacky DUPLOUICH -Vincent THIBAUD

SMABGA (Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et ses affluents)

Titulaire : Michel ROUSSEAU

SMIPAC (Syndicat mixte intercommunal du Parc d'Activités de la Croisière)

Titulaire : Philippe GUIBERT - Suppléant : Michel ROUSSEAU

SIDEPA : (Syndicat Intercommunal de distribution d'EAU Potable et d'Assainissement

« La Gartempe »). Membres titulaires : Vincent THIBAUD-Olivier BLONDET

Représentants

Pays du Haut Limousin en Nouvelle-Aquitaine : Titulaire : Olivier BLONDET

Suppléant : Vincent THIBAUD

AFPAP (association en faveur des personnes âgées et retraitées)

CLAUSS Laurence - POTARD Odile -Marie-Paule WILLEMS

ATEC (agence technique départementale de la Haute-Vienne) 1 représentant : Philippe GUIBERT, Maire.

Responsables

Responsable dispositif GALA : Philippe GUIBERT : Maire
Michel ROUSSAU 1^{er} Adjoint - Vincent THIBAUD 2^{ème} Adjoint - Olivier BLONDET 3^{ème} Adjoint.

Responsable défense : Olivier BLONDET

Responsable Pandémie : Laurence CLAUSS

Responsable Citoyenneté : Olivier BLONDET

Responsable sécurité routière : Chantal LECHOPIER

Responsable école- cantine scolaire : Michel ROUSSEAU (1er Adjoint) - Laurence CLAUSS -
Saskia VAN LISHOUT

Responsable du personnel : Le Maire : GUIBERT Philippe -1^{er} Adjoint ROUSSEAU Michel
2^{ème} Adjoint - THIBAUD Vincent - 3^{ème} Adjoint - BLONDET Olivier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les désignations ci-dessus.

• **Approbation du projet de statuts de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche**

Suite à la restitution de la compétence scolaire à la commune du Dorat au 1^{er} août 2020, il convient d'actualiser les statuts de la communauté de communes.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts.

• **Mandatement des dépenses pour les fêtes et cérémonies**

Le Maire communique au conseil une liste de dépenses et demande au conseil de l'autoriser à mandater ces dépenses à l'article 6232. Approuvé à 11 voix POUR.

• **Recrutement du personnel remplaçant.**

Le Maire informe le conseil de la nécessité d'établir des contrats pour le remplacement du personnel indisponible en raison des congés annuels, maladie ou pour besoins occasionnels. Le conseil à 11 voix POUR, autorise le Maire à signer lesdits contrats afin d'assurer la continuité des services municipaux.

• **Don au Département de la Creuse (participation de la commune au fonds de solidarité pour l'achat groupé de masques)**

Le Maire informe les membres du conseil que par l'intermédiaire du Département de la Creuse la commune a participé à une commande groupée pour l'achat de 200 masques, et a également participé au stock de solidarité départemental en accordant un don de 100 €. au Département de la Creuse. Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le montant ci-dessus et autorise le Maire à le mandater.

Questions diverses

Responsables bourg et villages

Le Maire propose de désigner des responsables pour le bourg et les villages.
Un tableau sera établi et adressé à chaque élu.

Comité des fêtes

Monsieur le Maire et Monsieur Olivier Blondet, 3^{ème} Adjoint donnent le compte-rendu de la réunion du comité des fêtes qui a eu lieu le vendredi 29 mai 2020.

En raison de l'épidémie de Covid 19, la fête locale du 25 juillet est annulée.

En octobre 2020 le comité des fêtes accueillera une délégation des Dompierre de France.

La séance est levée à 19h43 minutes.